



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
POUR CANDIDAT LOCATAIRE
2020**

Agence Immobilière Sociale DELTA asbl

Avenue des Staphylins 15A – 1170 Bruxelles

Tél : 02/265.07.91 - info@ais-delta.be

www.ais-delta.be

**Bureaux accessibles au public uniquement sur rendez-vous.
Pas de permanence**

Document à compléter et **envoyer par mail ou courrier postal** à :
 AIS DELTA
 Avenue des Staphylins 15A – 1170 Watermael-Boitsfort

1 / Candidat		1.1/ Candidat ou conjoint	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :		Sexe :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Lieu de naissance :		Lieu de naissance :	
No de registre national :		No de registre national :	
Nationalité :		Nationalité :	
Profession :		Profession :	
Handicap :	OUI – NON	Handicap :	OUI – NON
Téléphone (en journée) :		Téléphone (en journée) :	
Autre n° de téléphone :		Autre n° de téléphone :	
Adresse e-mail :			
		@	

2/ Domicile légal :	
Rue :	
Numéro :	Boîte :
Code postal :	Commune :
2.1/ Adresse réelle (si différente) :	
Rue :	
Numéro :	Boîte :
Code postal :	Commune :

3/ Enfant(s) faisant partie du ménage :

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	A charge	Garde alternée	N° de Registre national	Souffrant d'un Handicap
1			M - F	Oui - Non	Oui - Non		Oui - Non
2			M - F	Oui - Non	Oui - Non		Oui - Non
3			M - F	Oui - Non	Oui - Non		Oui - Non
4			M - F	Oui - Non	Oui - Non		Oui - Non
5			M - F	Oui - Non	Oui - Non		Oui - Non
6			M - F	Oui - Non	Oui - Non		Oui - Non

4/ Autres personnes faisant partie du ménage :

	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	A charge	N° de Registre national	Souffrant d'un Handicap
1			M - F	Oui - Non		Oui - Non
2			M - F	Oui - Non		Oui - Non
3			M - F	Oui - Non		Oui - Non

5/ Revenus du ménage

Le candidat locataire, ainsi que chaque membre du ménage, doit joindre à la présente son avertissement extrait de rôle le plus récent possible (le dernier reçu). A défaut de ce document, tout autre justificatif doit être fourni.

Si l'un des membres majeurs du ménage n'est pas considéré comme enfant à charge et ne dispose pas de revenus, joindre une attestation sur l'honneur.

On entend par :

1. Revenus : les revenus immobiliers et mobiliers nets et le montant net imposable des revenus professionnels avant toute déduction, majorés ou diminués des rentes alimentaires selon qu'elles sont soit reçues, soit versées. Les revenus visés sont établis sur base du Code des impôts sur les revenus. Sont également considérés comme revenus, le montant du RIS et les allocations pour personne handicapée ainsi que les bourses d'études de tous les membres du ménage qui n'ont pas la qualité d'enfant à charge.
2. Revenus du ménage : Les revenus globalisés de tous les membres du ménage à l'exception de ceux des enfants à charge.
3. Revenus d'admission au logement social : (cfr Art155 du code du logement)

Les revenus d'admission sont consultables sur la page : <http://www.slr.b.irisnet.be/fr/particulier/louer-un-logement/logement-social/candidats-locataires/conditions-dadmission#2.%20Condition%20de%20revenus%C2%A0>.

6/ Situation patrimoniale :

Le candidat locataire ou un membre de son ménage possède-t-il un ou plusieurs biens immeubles affectés au logement ou à usage professionnel en pleine propriété ou en usufruit ?	OUI/NON
Le candidat locataire ou un membre de son ménage possède-t-il un droit d'emphytéose sur un plusieurs biens immeubles affectés au logement ou à usage professionnel ?	OUI/NON

7/ Priorités :

Le candidat locataire doit-il quitter son logement parce qu'il a été déclaré insalubre par les autorités communales ou par le Service d'Inspection Régionale ?	OUI/NON
Le candidat locataire a-t-il reçu de son propriétaire une fin de bail légale ne correspondant pas à une échéance normale du bail en cours ?	OUI/NON
Le candidat locataire est-il seul avec enfant/s à charge ?	OUI/NON
Le candidat locataire compte-t-il dans son ménage une ou plusieurs personne(s) reconnue(s) handicapée(s) ?	OUI/NON
Le candidat locataire est-il sous la menace d'une procédure de placement des enfants par le juge de la jeunesse ou par le directeur de l'Aide à la jeunesse ?	OUI/NON
Le candidat locataire a-t-il perdu son logement inopinément (force majeure, calamité naturelle ou sociale...) ?	OUI/NON
Le candidat locataire a-t-il demandé une mutation de logement au sein de l' AIS DELTA impossible ou non satisfaite après un délai d'un an ? Si OUI, adresse actuelle : Nombre actuel de chambres à coucher :	OUI/NON
Le candidat locataire possède-t-il le statut de prisonnier de guerre ou d'invalidé de guerre ou veuf/veuve ?	OUI/NON
Le candidat locataire a-t-il un ou plusieurs enfants de 6 ans au plus atteint de saturnisme ?	OUI/NON
Le candidat locataire est-il sur liste d'attente au sein de l' AIS DELTA depuis plus d'un an au moins ?	OUI/NON

8/ Des personnes à mobilité réduite :

Jusqu'à quel étage pouvez-vous monter les escaliers sans ascenseur ?
Y a-t-il dans votre ménage une ou plusieurs personnes présentant un handicap locomoteur permanent et reconnu à + de 66% et nécessitant un logement spécifique ?	OUI/NON
Est-il nécessaire pour un membre du ménage que les abords du logement soient accessibles aux chaises roulantes ?	OUI/NON
La personne handicapée doit-elle pouvoir circuler au moins partiellement (séjour – pièces d'eau) en chaise dans le logement ?	OUI/NON
Est-il nécessaire pour le ménage que le logement soit totalement adapté à la circulation en chaise roulante ?	OUI/NON
Est-il nécessaire que votre logement soit relié à un service d'aide à domicile pour les activités journalières (repas – toilettes...) ?	OUI/NON

9/ Obligations des signataires :

- Le candidat locataire est tenu de communiquer, par courrier ou e-mail à l' AIS DELTA asbl, dans un délai maximum de 15 jours calendrier, toute modification relative aux renseignements repris dans le présent document.
- Le candidat locataire ainsi que les membres du ménage autorisent l' AIS DELTA asbl à obtenir des services publics compétents tous les documents relatifs aux éléments nécessaires à l'examen des conditions d'admissions et d'attributions du logement. (Revenus, composition de famille, patrimoine immobilier tant belge qu'à l'étranger).
- Le candidat locataire ainsi que les membres du ménage déclarent sur l'honneur que les renseignements repris dans le présent document sont sincères et complets.

10/ Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- Avertissement-extrait de rôle des revenus (dernier reçu) ou attestation de chômage, mutuelle, CPAS. Pour les personnes pensionnées : fiche annuelle de pension. (Pour toutes les personnes majeures faisant partie du ménage)
- Les trois dernières fiches de salaire pour les personnes ayant un emploi ou, pour l'indépendant, preuve de paiement de ses trois dernières cotisations sociales.
- Copie de la carte d'identité du demandeur et, le cas échéant, de son conjoint.
- Composition de ménage.
- Preuve de paiement des trois derniers loyers.
- Si enfant/s : attestation des allocations familiales.
- Si enfant/s de + 18 ans ayant des revenus : attestation de revenus.
- Si enfant/s de + 18 ans encore aux études : attestation d'inscription par l'organisme d'enseignement.
- Pour les personnes handicapées : attestation de reconnaissance de handicap.

11/ Autres renseignements que le candidat locataire souhaite fournir :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

12/ Important :

La demande doit nous parvenir dûment complétée, signée et accompagnée de tous les documents demandés.

S'il s'avérait impossible de fournir un des documents demandés merci d'en indiquer la raison.

Les dossiers non complets ne pourront pas être traités.

Un courrier reprenant votre numéro de dossier vous sera adressé pour confirmer votre inscription.

Annuellement (entre le 1er octobre et le 31 décembre) à partir de l'année qui suit l'attribution du numéro de dossier, le demandeur est tenu confirmer et réactualiser (en cas de modification des informations fournies dans ce formulaire) sa candidature (soit par écrit, soit par mail) en mentionnant clairement son n° de dossier.

A défaut, le dossier sera définitivement classé sans suite.

Dans le cadre de la réglementation générale des protections des données, le candidat locataire autorise l' AIS DELTA en sa qualité d'agence immobilière sociale, dans le cadre de l'application de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 organisant les agences immobilières sociales, à accéder à ses données personnelles disponibles auprès des services compétents du SPF Finances, du Registre National, de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et des administrations locales.

Il l'autorise, également, à communiquer ses données personnelles aux services compétent, chargés par la Région de Bruxelles-Capitale de contrôler et/ou de traiter ces données.

Les données personnelles des candidats locataires sont contenues sur une application nommée Housing Management System développée et gérée par le CIRB (Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise). Seuls les membres du personnel autorisés ont accès à ces données. Ces données ne seront pas conservées par l' AIS en cas de refus ou de clôture du dossier d'inscription.

Toute absence **non annoncée au préalable** à un rendez-vous, sera considérée comme un renoncement à la demande de logement et le dossier sera définitivement classé sans suite.

Signature du candidat locataire

Signature de l'époux(se) ou cohabitant

Signature des autres membres majeurs du ménage